INITIALES DU MAIRE M.C
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 21 JUILLET 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Jean-Marc Bélanger, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Nicole Therrien, Nancy Gosselin et Michel Cliche, maire.

Est aussi présente : Stéphanie Côté, Directrice générale.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, Michel Cliche, à 19h00.

Lecture de l'avis de convocation par Monsieur le maire.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Côté, Directrice générale de la municipalité de Clerval :

Que vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire du conseil de ladite municipalité qui sera tenue le 21 juillet 2021.

Au lieu ordinaire des sessions, à 19h00.

Il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt;
2. Soumissions, appel d'offre;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

Donné à Clerval, ce 14e jour du mois de juillet 2021.

2. ORDRE DU JOUR

2021-07-09 IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger, APPUYÉ par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Adoptée

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #175

2021-07-10

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Gaétan St-Jean conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 175 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de chaussé, réfection du traitement de surface du 2e et 3e rang Clerval.

Projet de Règlement 175 décrétant une dépense de 614 774$ et un emprunt de 614 774$ pour des travaux de réfection de chaussée, réfection du traitement de surface du 2e et 3e rang, Clerval

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à des travaux de voirie importants dans le chemin du 2e et 3e rang ;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 614 774$ et qu'un emprunt de 614 774$ est nécessaire;

ATTENDU QUE le projet sera financé en partie par le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2019-2023) et que la municipalité a reçu la confirmation;

ATTENDU QUE le règlement sert à financer uniquement des dépenses en matière d'infrastructures de voirie, incluant les frais incidents et que des dépenses prévues seront subventionnées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et qu'une lecture du projet de règlement a été présenté et déposé par Gaétan St-Jean lors de la séance du conseil tenue le 21 juillet 2021 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux réfection de chaussée, travaux de traitement de surface sur le chemin du 2e et 3e rang, selon le devis préparé par Cima+, en date du 13 avril 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Franroc, division Sintra inc, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe A.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 614 774$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 614 774$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant un montant la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michel Cliche, Maire

Stéphanie Côté, directrice générale.

Avis de motion et présentation du projet de règlement le :21 juillet 2021
Adopté le : 28 Juillet 2021
Approuvé par le Ministre des Affaires municipales :
Affiché le :
Entrée en vigueur :

ANNEXE A

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

RÉSUMÉ DU COÛT DES TRAVAUX

1)	Réfection du traitement de surface		534 702,50 $
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX		534 702,50 $
	TPS	5%	26 735,13 $
	TVQ	9.975%	53 336,57 $
	TOTAL DES TRAVAUX INCLUANT LES TAXES		614 774,20 $

*reporter le montant à la page 1 de la formule de soumission

Initiales

MUNICIPALITÉ DE CLERVAL
Réfection du traitement de surface
2e et 3e rang

Cahier des charges – Section A
FORMULE DE SOUMISSION

NO ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	**Réfection du traitement de surface**				
1,1	Enlèvement d'une partie de la surface existante	10441	m²	7,50 $	78 307,50 $
1,2	Fondation MG 20	1201	Tonnes	60,00 $	72 060,00 $
1,3	Enlèvement de débris ligneux	1	Global	8 000,00 $	8 000,00 $
1,4	Liant d'imprégnation	10443	m²	3,50 $	36 550,50 $
1,5	Traitement de surface double	28503	m²	11,50 $	327 784,50 $
1,6	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	1	Global	12 000,00 $	12 000,00 $
	SOUS-TOTAL (montant à reporter au résumé)				534 702,50 $

initiales

CIMA+
D00276A
P:\Projets_2020\D00276A_Travaux accotements_Clerval\100\Soumission\A_Formule_soumission.doc

2021-06-10 – Soumission

Page 12 de 12

4. SOUMIISSIONS APPEL D'OFFRE

2021-07-11 Considérant que la soumission obtenue dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Municipalité pour «RÉFECTION DE CHAUSSÉE, RÉFECTION DU TRAITEMENT DU SURFACE 2E ET 3E RANG» a été reçue dans les délais prescrits, soit avant 10h00, jeudi le 8 juillet 2021 et que celle-ci est ouverte et considérée :

- Franroc, division Sintra inc. : 534 702.50 $ sans les taxes

Considérant que nous voulons s'assurer que cette soumission se révèle conforme aux exigences de l'appel d'offre;

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu d'analyser la soumission reçue et d'octroyer le contrat à une séance ultérieure.

Adoptée

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-07-12 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h11.

Stéphanie Côté
Directrice générale

Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».